

Les mystères du PPMS ...

Une des activités majeures aujourd'hui consiste pour un Proviseur à renseigner nombre de documents dont je serais incapable, sans réflexion, de faire la liste. Certains ont un sens, ou une utilité, d'autres ne servent qu'à satisfaire, dans l'urgence, des exigences intempestives, ou des caprices momentanés. Dès que renseignés, nombre de ces documents tombent dans un oubli définitif, dont nul ne songe jamais à les exhumer.

Certains recteurs ont ignoré jusqu'à aujourd'hui le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), d'autres plus zélés, ont tenu à le mettre à l'ordre du jour. De toutes les mesures inutiles, le PPMS est sans doute le parangon.

Depuis les événements de TOULOUSE, et l'explosion de l'usine AZF, le Ministère s'est préoccupé des « risques majeurs ». Il nous a été demandé de produire un document prévoyant les mesures à mettre en œuvre en cas d'accident de ce type. Un site national est consultable, qui permet de savoir en fonction de la ville les risques auxquels l'établissement pourrait être exposé. La rivière traverse la ville, qui est donc soumise à un risque potentiel d'inondation. Une voie ferrée longe la voie de contournement de la ville ; la voilà donc exposée à un risque de contamination par des produits dangereux libérés à la suite d'un accident de chemin de fer. Le Lycée, de ce point de vue, est exposé aux mêmes risques que la ville, et il semble clair que le plan à mettre en œuvre soit coordonné avec celui de la municipalité.

La rivière, qui traverse la ville est située à 30 mètres au-dessous du Lycée. La voie ferrée est éloignée d'environ deux kilomètres de l'établissement. Peu importe : le plan du Lycée devra prévoir un risque d'inondation, et un calfeutrage de zones pour protéger des émanations toxiques.

Une fois ce plan rédigé, le Proviseur devra prendre contact avec les familles pour leur demander, en cas d'accident, de ne pas venir chercher leur enfant de manière à éviter tout encombrement des voies de circulation. Le plan prévoit notamment que des zones clairement identifiées soient créées dans l'établissement, où chacun devra se réfugier en cas d'alerte. Dans ces zones, on trouvera du « scotch large bande », des bouteilles d'eau minérale « en nombre », mais aussi un seau hygiénique et du papier toilette. Les bouteilles devront être régulièrement renouvelées, de manière à ne jamais être périmées. Enfin, un transistor - et un jeu de piles neuves- devra être branché sur France-Inter.

Dans un Lycée, il n'y a que des salles de classe qu'on puisse utiliser : comment faire cours alors que sont rangés dans le coin, un stock de bouteilles d'eau, un seau hygiénique, du papier toilette et un transistor ?

Passons.

Se pose tout de même le problème de l'alarme. On conçoit qu'en cas d'accident de ce type, la sonnerie d'alarme ne soit pas celle de l'alerte incendie. Il est donc nécessaire d'en trouver une autre. Mais, autre difficulté, il faut que ce soit la même que celle de la Mairie... Je contacte donc le Directeur Général des Services, qui m'envoie gentiment promener, en me promettant de s'en occuper dès qu'il n'aurait que cela à faire. Vais-je devoir seul décider de la tonalité de la nouvelle alarme ? Horrible difficulté que je propose de trancher par le choix de la corne de brume, puisque nous ne sommes pas un ville côtière. En ce cas , il aurait fallu s'entendre avec les marins pêcheurs pour convenir d'une tonalité différente...

Nous avons choisi d'utiliser la salle de restaurant scolaire. Qui a le mérite d'être assez vaste et d'offrir des toilettes à proximité. Je n'ai pas résolu le problème de l'alarme : je ne sais pas quelle est l'alarme choisie par les autres collèges de la ville, ni par la Municipalité... J'ai consciencieusement rempli toutes les rubriques du document (plan de l'établissement, des zones de confinement, etc.)

Et nous n'en avons plus reparlé...

Un proviseur averti